

Le chômage partiel n'a rien à faire à la RATP, pourquoi ?

En séance CSEC de février et fidèles à leur engagement pour défendre notre statut du personnel, vos élus CGT ont fait barrage à une disposition anti-statutaire. Face à la Direction, ils ont proposé un avis négatif sur le chômage partiel à la RATP en lieu et place d'un avis « réservé » des autres organisations syndicales. Elles ont été isolées dans leur vote, par ignorance sans doute des enjeux qu'amène ce dispositif pour une entreprise publique. Explication ■ ■ ■

La RATP, une entreprise comme les autres ?

La RATP n'était pas éligible au chômage partiel « classique » ou de longue durée. C'est par le biais d'ordonnances et de décrets successifs, pris dans le cadre de l'urgence sanitaire que le Gouvernement a élargi ce dispositif aux entreprises publiques.

N'en déplaise à ceux qui veulent la piller, la RATP n'est pas une entreprise comme une autre, c'est une entreprise de Service Public, détenue à 100 % par l'État. Elle est son propre assureur en matière d'assurance chômage. C'est pour ces raisons que la RATP n'a jamais été éligible au chômage partiel.

La Direction et le Gouvernement veulent « normaliser » les entreprises publiques et il faut que ça rentre dans la tête des agents, des usagers. Le chômage partiel n'étant rien de moins qu'un chômage économique, et qui dit chômage économique, dit possibilité d'aller vers le licenciement économique, ce dont nous protège notre statut ■



Pertes de rémunération à tous les étages...

Ce dispositif révèle le caractère pervers de l'introduction trop importante des primes à l'acte dans les éléments de notre rémunération. La maladie avait déjà soulevé cette double peine. C'est aussi par le chômage partiel que les agents la subissent.

Par ailleurs, notre salaire socialisé, le financement de la protection sociale et y compris la contribution patronale, pour financer le CE, sont impactés. Le chômage partiel n'est pas soumis à cotisations et réduit la masse salariale prise en compte pour calculer la part patronale du budget du CE !

>>> Le chômage, même partiel, précarise les travailleurs !



Et l'emploi dans tout ça ?

Pour la CGT-RATP, l'offre doit donc être maintenue à 100 %. La pérennisation du chômage partiel, conjuguée à une adaptation permanente de l'offre réelle, ou supposée, ouvre la possibilité de reproduire le même schéma lors d'un été pourri où il y a moins d'usagers que prévu, lors de gros travaux sur une ligne faisant baisser sa fréquentation pendant plusieurs semaines, etc.

Nous le savons, le nombre de séries de formations qualifiantes, à MTS ou SEM par exemple, pour l'année 2021 et 2022 vont être réduites.

Ce n'est pas un procès d'intention fait à nos Directions, mais à coup sûr, quand l'offre va revenir à la « normale », les effectifs ne suivront pas. Ils tireront sur la corde pour faire autant qu'avant, mais avec moins de personnel. **Encore une fois, nos conditions de travail et de vie seront dégradées.**

Nous avons pu tous voir les résultats désastreux de cette logique capitaliste appliquée aux services publics avec les lits supprimés dans les hôpitaux, voire des hôpitaux fermés, la baisse des budgets pour la recherche, l'éducation...

D'autant que la baisse du trafic demandée par IDFM, va, une fois encore, toucher ceux-là même qui en ont le plus besoin et qui prennent les premiers trains, rentrent par les derniers, doivent changer de sites plusieurs fois par jour, travaillent le week-end, les jours fériés...

L'État reste le propriétaire de la RATP, IDFM ne fait qu'organiser les transports en IdF.



Les services publics ne doivent pas être soumis à la loi du marché, de l'offre et de la demande !



La CGT-RATP demande au Gouvernement, et à la Direction, d'abandonner le dispositif de chômage partiel mis en place dans l'urgence, et de garantir, par le biais d'une subvention d'équilibre, le maintien de la totalité de la rémunération pour l'ensemble des agents en maintenant nos activités à 100 % afin de continuer à assurer notre mission de service public.

Le plan de relance doit rompre avec les logiques de financiarisation et servir l'économie réelle. L'état en a les moyens.

C'est à l'État de garantir l'égalité d'accès aux transports en tous lieux et aux heures habituelles quand la Région se désengage ■

Parlons enfin de réduction du temps de travail à la RATP

Cette crise sanitaire ne doit pas être le prétexte pour revenir des décennies en arrière et imposer une régression sociale.

Au contraire, la leçon à tirer est qu'il nous faut bâtir un modèle de société basé sur le progrès social et l'intérêt général.

Les nouvelles organisations de travail et de mobilités qui ont émergé dans cette période sont une formidable opportunité concrète pour mettre en place une nouvelle réduction de travail.

D'ailleurs, nous n'avons pas besoin de vivre cette crise pour y venir. Les gains de productivité ne cesseront pas d'augmenter : c'est le sens de l'histoire, du développement de l'Humanité et de ses formidables capacités ■



**Travailler moins,
travailler mieux,
travailler toutes et tous ■**

Pour la CGT -RATP

Envisager le chômage comme perspective d'avenir pour les salariés de l'entreprise publique revient à abandonner la RATP et sa vocation d'entreprise publique de service public. C'est irresponsable et dangereux pour l'avenir des agents et les besoins des populations, usagers des transports publics ■